

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUN 2020

Présent.e.s : Jean-François BISET, Caroline FABRE, Maryse FABRE, Laure HENRY, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Sylvain MORINO, Marinette RINCHET, Pierre SIMON

Absent.e.s : Thierry BEBERT ayant donné pouvoir à Benjamin MAILLAND, Mélissa GARNIER ayant donné pouvoir à Caroline FABRE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- désigne Maryse FABRE en tant que **conseiller communautaire titulaire** et Jean-François BISET en tant que **conseiller communautaire suppléant** de Grand Chambéry ;
- désigne Jean-François BISET en tant que représentant au sein du **Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement** de Grand Chambéry ;
- propose Maryse FABRE en tant que représentant titulaire et PS en tant que représentant suppléant au **Syndicat Mixte Métropole Savoie**.
- désigne Benjamin MAILLAND en tant que délégué titulaire et Marinette RINCHET en tant que délégué suppléant au **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges** ;
- désigne Caroline FABRE en tant que délégué titulaire et Laure HENRY en tant que délégué suppléant au **SIVU enfance-Jeunesse des Bauges**.

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une **commission communale des impôts directs (CCID)** présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dont 12 titulaires et 12 suppléants.

Le maire expose au Conseil l'intérêt pour la commune de demander à bénéficier du **fonds d'amorçage** qui est une avance de trésorerie sans intérêt, sur 9 mois, qui couvre les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes. Le bois d'œuvre et le bois énergie sont concernés par cette avance remboursable.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander la mise à disposition du fonds d'amorçage pour sa coupe de la parcelle 26, 27 pour un volume prévisionnel de 850m³ pour un montant de 20 000 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire ;
- approuve l'annulation du loyer d'avril pour la location du magasin de location du foyer ;
- vote les taux d'imposition 2020 pour les taxes directes locales : 15,85% pour la taxe d'habitation, 14,48% pour la taxe foncière bâtie et 4,81% pour la taxe foncière non-bâtie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve les 3 budgets primitifs 2020 :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	RESULTAT	Dépenses	Recettes	RESULTAT
Résultat reporté de 2019 à 2020	-	305 619,24	305 619,24	-	32 317,69	32 317,69
Prévisions de l'exercice 2020	555 461,24	249 842,00	- 305 619,24	355 095,00	322 777,31	- 32 317,69
TOTAL	555 461,24	555 461,24	- 0,00	355 095,00	355 095,00	-

BUDGET ANNEXE REGIE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	RESULTAT	Dépenses	Recettes	RESULTAT
Résultat reporté de 2019 à 2020	39 412,72	-	- 39 412,72	-	95 958,56	95 958,56
Prévisions de l'exercice 2020	28 798,00	68 210,72	39 412,72	113 090,56	17 132,00	- 95 958,56
TOTAL	68 210,72	68 210,72	-	113 090,56	113 090,56	-

BUDGET ANNEXE CARLINES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	RESULTAT	Dépenses	Recettes	RESULTAT
Résultat reporté de 2019 à 2020	14 559,32	-	-14 559,32	-	14 767,44	14 767,44
Prévisions de l'exercice 2020	66 436,68	80 996,00	14 559,32	44 767,44	30 000,00	-14 767,44
TOTAL	80 996,00	80 996,00	-	44 767,44	44 767,44	-

La séance est levée à vingt deux heures trente.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Maryse FABRE

